

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 19 mars 2022

Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Absents : 01

Date de la convocation : 15/03/2022 Date d'affichage : 15/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mars à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire.

Présents : Pascal PENETRO, Roberto BOYA-QUINTANA, Isabelle DEQUESNE, Marine SACOURTADE, André OSET, Dominique BOUTONNET, René CERCIAT, Catherine TEOULE, Jean-Christophe CERCIAT et Marie-Louise TREY.

Absents excusés : Jean-Michel ESTOUP a donné procuration à Marie-Louise TREY.

Madame SACOURTADE Marine a été nommée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022. Il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- *Tarif du loyer de l'appartement 1^{er} étage de la gare 2022.*
- *Délibération rectificative inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.*
- *Vote des dépenses en investissement du budget annexe SPIC La Gentilhommière.*
- *Financement des travaux du projet « revitalisation du cœur du village » par un prêt relais subventions.*
- *Vote du compte administratif 2021 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.*
- *Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.*
- *Affectation du résultat du budget annexe SPIC La Gentilhommière.*
- *Vote du budget primitif 2022 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.*
- *Questions diverses.*

Révision du loyer app Gare 1^{er} étage 2022

Il conviendrait de fixer l'augmentation du loyer de l'appartement 1^{er} étage gare au 1^{er} mars 2022 en prenant pour base l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 4^{ème} trimestre (132.62), soit une augmentation de 1.61 %.

- Loyer appartement Gare 1^{er} étage : 401.36 €

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération rectificative inscriptions de crédits en dépenses d'investissement

La délibération N° 01/2022 doit être rectifiée car les montants des dépenses autorisées ne sont pas précisés.

Donc il y a lieu de procéder, avant le vote du budget primitif 2022 de la commune de FOS, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2021 s'élevaient à **318 735 €** (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 11 765 €), que le quart de ces crédits représente donc **79 683,75 €**.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à monsieur le maire, de liquider, et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2022. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants :

C/ 21312 : 20 000 €	C/ 2184 : 500 €	C/21578 : 2000 €
C/21538 : 10 000 €	C/2183 : 2 000 €	C/1341 : 45 000 €

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des dépenses en investissement du budget annexe SPIC La Gentilhommière

Il convient de voter les investissements pour l'inscription au budget primitif 2022 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.

Monsieur le Maire propose :

- D'inscrire 36 033.71 € au compte 2031 frais d'études, pour les honoraires architecte des travaux de La Gentilhommière.
- D'inscrire 312 559.64 € au compte 2131 construction bâtiment, pour les travaux de La Gentilhommière.
- D'inscrire 466 € au compte 2183 pour l'achat de matériel et bureau informatique.
- D'inscrire 2 000 € au compte 2184 pour l'achat de mobiliers.
- D'inscrire 78 139.84 € au compte 238 pour l'avance des immobilisations en cours.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Dominique BOUTONNET précise qu'il vote pour les investissements afin de ne pas laisser un bâtiment non fini.

Financement des travaux du projet « revitalisation du cœur du village » par un prêt relais subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adoption du projet « revitalisation du cœur du village » ainsi que son financement, par délibérations lors de la séance du 27 novembre 2020.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour continuer les travaux il faut inscrire les dépenses en investissement du budget annexe SPIC mais que les subventions demandées arriveront plus tard. Il propose donc de mettre en place un prêt relais subvention et de l'inscrire en recette investissement au budget primitif annexe SPIC La Gentilhommière. Le montant du prêt relais subvention est de 238 800 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Donne son accord pour que les éléments de gestion proposés par Monsieur le Maire soient mis en place, à savoir un prêt relais subvention de 238 800 € dans le cadre du budget annexe SPIC La Gentilhommière.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Les élus précisent que ce prêt relais remplace celui de l'an dernier pas contracté.

Vote du compte administratif 2021 du budget annexe SPIC La Gentilhommière

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF CCAS						
Résultats reportés	234.63				234.63	
Opérations de l'exercice	131092.41	111498.16	62012		193104.41	111498.16
TOTAUX	131327.04	111498.16	62012		193339.04	111498.16
Résultats de clôture	19828.88		62012		81840.88	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	19828.88		62012		81840.88	
RESULTATS DEFINITIFS	19828.88		62012		81840.88	

Monsieur le Maire quitte la salle.

Isabelle DEQUESNE propose le vote du compte administratif.

Vote : Pour : 06 Contre : 2 Abstention : 2

Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe SPIC La Gentilhommière

Le compte de gestion est établi par le Trésor Public et est identique au compte administratif.

Vote : Pour : 07 Contre : 2 Abstention : 2

Affectation du résultat du budget annexe SPIC La Gentilhommière

Le résultat de fonctionnement est de – 19 828.88, il faut donc l'affecter en déficit de fonctionnement reporté compte 002 du budget primitif 2022. Et le résultat investissement est de – 62 012, il faut donc l'affecter en déficit d'investissement reporté compte 001 du budget primitif 2022.

Vote : Pour : 07 Contre : 2 Abstention : 2

Vote du budget primitif 2022 du budget annexe SPIC La Gentilhommière

Section exploitation dépense : 233 324.23 €

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Charges à caractère général : 119 961.12 € | 1 contre 10 pour |
| - Stocks : 8 924.23 € | 1 contre 10 pour |
| - Charges de personnel : 84 600 € | 1 contre 2 abstentions 8 pour |
| - Autres charges de gestion courante : 10 € | 1 contre 10 pour |
| - Déficit de fonctionnement reporté : 19 828.88 € | 1 contre 10 pour |

Section fonctionnement recette : 233 324.23 €

- | | |
|---|------------------|
| - Revenus de gestion courante : 223 200 € | 2 contre 9 pour |
| - Stocks : 8 924.23 € | 1 contre 10 pour |
| - Produits exceptionnels : 1 100 € | 4 contre 7 pour |

Section Investissement dépense : 503 342.91 € **unanimité**

- | |
|---|
| - Déficit d'investissement reporté : 62 012 € |
| - Opérations patrimoniales : 12 131.72 € |
| - Immobilisations incorporelles : 36 033.71 € |
| - Immobilisations corporelles : 315 025.64 € |
| - Immobilisations en cours : 78 139.84 € |

Section Investissement recette : 503 342.91 € **unanimité**

- Subvention d'investissement : 45 000 €
- Emprunts et dettes assimilées : 446 211.19 €

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les travaux de la 1^{ère} tranche sont reportés sur 2022 (DETR possible jusqu'en juin 2022, demande d'un délai pour l'automne)

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif détaillé des tranches et du financement du projet « revitalisation du cœur de village » avec une vue de son ensemble.

Monsieur le Maire donne à l'assemblée les dates et le programme des travaux à venir.

Monsieur le Maire explique qu'il prévoit une augmentation de 18 % des recettes (moyenne des augmentations de recette de janvier et février 2022 par rapport à janvier et février 2021) qui équilibre le budget. Si l'augmentation est supérieure, ces bénéfices serviront à financer des travaux supplémentaires qui ne sont pas budgétisés pour cette année.

Vote du budget primitif 2022.

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

La parole est donnée au public :

Une administrée qui travaille à la Communauté des Communes Pyrénées Haut-Garonnaises signale la non diffusion d'une information au public au sujet d'une collecte en faveur de l'Ukraine.

Un administré interpelle les élus : la fontaine de santé ne coule pas depuis plus de 6 mois ! Monsieur le Maire répond qu'il a joint le service des eaux à plusieurs reprises concernant ce problème, il va faire un courrier.

Une administrée signale que des chiens errants bousculent des personnes âgées et défèquent dans le jardin d'enfants.

Le public souhaite connaître la date de réouverture du restaurant. Réponse : il est ouvert depuis le 14 mars, date de la levée du passe-vaccinal.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire, PENETRO Pascal

Secrétaire de séance,



